



Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail de l'Agence

séance du 9 novembre 2017

Personnels de l'étranger et du siège

Cette séance commence par une déclaration des élus de la FSU qui font observer que la conjoncture actuelle provoque beaucoup d'incertitudes immédiates, est très anxiogène au sein du réseau et a de sévères conséquences quant aux conditions de travail des personnels.

La problématique budgétaire déjà ancienne plonge les personnels dans des situations de plus en plus précaires. Les espoirs des TNR d'être un jour résidentialisés sont réduits à néant via les suppressions de postes programmées. Les fermetures vont affecter l'ensemble des personnels dont la charge de travail va s'alourdir ainsi que les effectifs dans les classes.

Outre le budget en baisse, la question des détachements reste source de vives tensions et inquiétudes.

Il est ainsi demandé que l'accent soit mis par la direction sur la mise en place des commissions locales (HS et HSCT) qui vont trouver toute leur nécessité dans le contexte actuel, ainsi que sur l'obligation qui est faite de leur constitution et leur tenue.

Il est également rappelé par la FSU qu'un agent travaille mieux s'il a la sensation d'être considéré : pour exemple, le récent incident du lycée de Madrid où il est inacceptable, compte tenu des annonces sur le réseau, que le ministre de tutelle aille passer un après-midi entier sans qu'aucune rencontre avec les personnels ne soit à l'ordre du jour ni même qu'aucun personnel ne soit informé de la visite !

Le secrétaire général rappelle que la nouvelle circulaire instances où figure la nouvelle commission HSCT des personnels est sur le site de l'AEFE, qu'elle a été présentée lors du séminaire des nouveaux personnels d'encadrement et aussi annoncée par mail à tous les établissements, fin juin. Il est confiant quant à sa mise en place et demande de laisser du temps aux équipes.

La FSU fera remonter rapidement à l'Agence toute difficulté liée à la mise en place des commissions.

1. Présentation des nouveaux assistants de prévention

M.Broutin à Paris et M. Proux à Nantes sont les nouveaux assistants de prévention sur les deux sites centraux de l'agence. Ils ont suivi une formation de 3 jours et sont chargés, entre autres, du GT (Groupe de Travail) au sujet de la dématérialisation du registre santé, sécurité pour une présentation au CHSCT de juin 2018.

Il est aussi question de la formation des personnels et de la remise à jour concernant les sauveteur-secouriste en 2018.

La FSU s'assure que les agents de prévention disposent des mêmes moyens que leurs prédécesseurs.

2. Bilan de la visite des unités de travail du site parisien

Une visite des locaux parisiens a lieu avant le CHSCT par une délégation à laquelle participaient 2 collègues de la FSU. La secrétaire générale adjointe fait un rapide bilan de cette visite en attendant le compte rendu des ORS :

Ont été notés, des problèmes concernant :

- la régulation du chauffage,
- l'air sec,
- l'éclairage de certains bureaux (informatique, service des affaires juridiques),
- la mise à jour du document unique,
- la signalétique et l'éclairage des issues de secours
- des odeurs au 1er étage

3. Suivi de CHSCT

a) bilan des formations sécurité réalisées dans le réseau

La FSU demande si les baisses de budgets annoncées impacteront directement les futures formations sécurité. Le SG précise que 1,2M€ seront alloués pour le budget formation en 2018 lié à la sécurité.

b) lycée français de Bucarest (SNEP-FSU)

La FSU tient à souligner que la demande d'analyses de l'air et de la pollution sonore a été formulée par l'établissement 3 jours après que nous aillons relancé l'Agence à ce sujet. Il était donc légitime de le mettre en suivi de CHSCT alors que l'Agence nous renvoyait à la commission locale, par ailleurs pas encore créée. Le SG précise que l'Agence suivra le dossier et s'assurera que la commission locale HSCT se tiendra bien.

c) exercices d'évacuation à l'AEFE (SNEP-FSU)

L'agent de prévention confirme que les guides et serres file sont bien désignés (6 par étage minimum).

d) mise en place d'un registre santé et sécurité au travail en ligne (SNEP-FSU)

Comme annoncé par les agents de prévention, un groupe de travail sera constitué afin de réfléchir à la mise en place d'un tel registre. La FSU rappelle qu'il était question d'étudier la possibilité d'utiliser la même plate forme que celui du MEAE. L'inspecteur SST précise qu'un registre papier doit aussi exister afin d'être accessible au public.

Par ailleurs, la FSU souhaite que soit aussi discuté en GT les moyens à mettre en place pour que les agents se saisissent des problématiques HSCT et utilisent donc tous les moyens à leur disposition (registres, agents de prévention, représentant du personnel, inspecteur etc.). Pour rappel, il a été constaté que les registres n'étaient que très peu utilisés par les agents.

e) formation aux risques psychosociaux pour les membres du CHSCT (SNEP-FSU ; Sgen-CFDT)

L'Agence précise qu'il n'a pas été possible de l'organiser en début d'année scolaire comme cela avait été annoncé. Elle proposera des dates aux représentants des personnels en décembre afin que la formation ait lieu au premier trimestre de l'année civile.

Le SG informe les membres du CHSCT qu'un séminaire interne a eu lieu le 17 octobre avec tous les chefs de services et leurs adjoints pour aborder les questions de RPS. Une synthèse sera donnée aux personnels.

4. Situation sanitaire à Madagascar

Cette crise est liée à une épidémie de peste pulmonaire dans les grandes villes. La peste sous forme bubonique ou pulmonaire est présente de manière endémique dans les zones rurales de Madagascar.

Après un pic enregistré lors des deux premières semaines d'octobre qui a conduit à 1836 cas identifiés et 133 décès, il y a ralentissement de la progression de la contagion. Suite aux mesures prophylactiques appliquées (*désinfection au DDT, bac à ordures vidés, rassemblements de foule annulés. Notons cependant que les spectacles et les cérémonies religieuses sont restés curieusement autorisés*), et selon le dernier courrier de la tutelle, l'épidémie est en l'état actuel contrôlée.

La FSU souligne toutefois la gravité de la flambée épidémique et la rapidité du mode de transmission, par aérosols ou voies aériennes. Les patients contaminés doivent être pris en charge sous traitement antibiotique dans les premières 24h, dans le cas contraire, c'est la mort assurée.

La FSU exprime être en relation avec les personnels et ses représentants locaux, elle souligne que leur présentation de la situation rejoint celle de la tutelle. Mais depuis le début de cette longue crise, fin août, et surtout au moment de la fermeture des établissements français (*décidée à partir de début octobre jusqu'aux congés d'automne*), il y a eu de la part des personnels une certaine angoisse malgré leur contact avec les deux médecins de l'ambassade.

Il est souligné aussi que la commission locale HSCT s'est réunie de manière tardive, le 7 novembre. Mais la difficulté liée à la mise en place à la rentrée des nouvelles commissions locales en est sans doute responsable. La FSU, qui souligne aussi les conditions sanitaires déplorables actuelles de Madagascar, accuse réception de la copie du protocole peste établi dans les établissements d'enseignement français mais rappelle tout de même qu'il faut rester vigilant.

5. Tremblements de terre à Mexico : situation du lycée franco-mexicain (SNES-FSU)

Un séisme de magnitude 7,1 a frappé Mexico le 19 septembre. Aucun membre de la communauté scolaire n'a été blessé et dès le 20 septembre, deux notes diplomatiques informaient de la situation à 6h et 23h.

A noter que le lycée avait proposé, après vérification des structures, d'accueillir les familles en grande difficulté, ayant des enfants scolarisés au sein de l'établissement et qui avaient été dans l'incapacité de rejoindre leur domicile.

Le lycée a réouvert le 28 septembre. La structure de l'établissement n'est pas affectée.

La FSU souligne ces nouvelles positives mais souhaite rapporter que le séisme de septembre laisse, toutefois, des traumatismes importants chez certains collègues.

6. Création d'un référent déontologue, lanceur d'alerte et laïcité Information au sein du MEAE, compétent pour l'AEFE

L'Agence indique que c'est une obligation depuis 2016. A partir du 1er janvier 2018, celui du MEAE sera compétent pour l'Agence (M Blarel). La FSU s'enquiert du rôle exact de ce référent et son lien avec le CHSCT. Le SG apportera une réponse écrite ultérieurement car les contours de la mission du référent déontologue ne sont pas encore très clairs.